



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la Désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/CRIC(1)/7
4 juin 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DE LA
MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION
Première session
18-29 novembre 2002
Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire

**EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION, CONFORMÉMENT
AUX ALINÉAS *a* et *b* DU PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE 22
ET À L'ARTICLE 26 DE LA CONVENTION**

**EXAMEN DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LES ORGANISMES,
FONDS ET PROGRAMMES DES NATIONS UNIES CONCERNÉS, AINSI QUE
PAR D'AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET DES
ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES SUR LEURS ACTIVITÉS À
L'APPUI DE L'ÉLABORATION ET DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES
D'ACTION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION**

Note du secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
Introduction	1 – 3	2
SYNTHÈSE DES INFORMATIONS FIGURANT DANS LES RAPPORTS	4 – 154	2
A. Organismes, fonds et programmes des Nations Unies	6 – 108	3
B. Organisations intergouvernementales.....	109 – 154	19

Introduction

1. Par sa décision 11/COP.1 concernant les procédures de communication d'informations et d'examen de la mise en œuvre de la Convention, la Conférence des Parties (COP) a, notamment:

a) Encouragé les organismes, fonds et programmes des Nations Unies concernés, ainsi que d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, à fournir, le cas échéant, des renseignements sur leurs activités à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'action adoptés en application de la Convention;

b) Demandé au secrétariat de rassembler les informations fournies par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies concernés, ainsi que par d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, au sujet des mesures prises ou prévues à l'appui de la mise en œuvre de la Convention.

2. Par sa décision 1/COP.5, la Conférence des Parties a créé le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention pour aider la Conférence des Parties à examiner régulièrement l'application de la Convention au vu de l'expérience acquise aux niveaux national, sous-régional, régional et international et pour faciliter l'échange d'informations sur les mesures prises par les Parties en application de l'article 26 de la Convention.

3. Le mandat du Comité précise que le processus d'examen porte, notamment, sur les rapports soumis par les Parties, les informations et avis fournis par le Mécanisme mondial et le Comité de la science et de la technologie, ainsi que sur les rapports soumis par les organes, fonds et programmes concernés du système des Nations Unies et par d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que tout autre rapport demandé par la Conférence des Parties.

SYNTHÈSE DES INFORMATIONS FIGURANT DANS LES RAPPORTS

4. En application des décisions 11/COP.1 et 1/COP.5, le secrétariat a envoyé des rappels aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi qu'aux organisations intergouvernementales accréditées, en les invitant à présenter leurs rapports. Selon l'usage, le secrétariat a prié les organisations non gouvernementales d'adresser leurs communications directement aux centres de coordination nationaux afin qu'il soit tenu compte dans le rapport des informations provenant de la société civile, conformément à l'approche «ascendante». En conséquence, la plupart des organisations non gouvernementales ont fait parvenir leur rapport directement aux centres de coordination nationaux pour qu'il soit incorporé dans le rapport national correspondant. Le secrétariat a établi les résumés ci-après en se fondant sur les communications reçues à la date où la version définitive du présent rapport a été établie.

5. Le présent rapport a été élaboré à partir des informations communiqués au 24 mai 2002 par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que par les organisations intergouvernementales accréditées. Le secrétariat s'est efforcé de tenir compte de tous les rapports présentés au titre de ce point de l'ordre du jour. Ce faisant, il a essayé de faire une place, dans toute la mesure possible, aux rapports reçus après la date limite du 30 avril 2002. Toutefois, en raison de sérieuses contraintes de temps imposées par les délais d'édition et d'impression très stricts de l'ONU, les rapports reçus après le 24 mai n'ont pas pu être pris en considération

dans le présent document. Ils seront affichés sur le site Web du secrétariat et pourront être retrouvés à l'adresse <http://www.unccd.int>.

A. Organismes, fonds et programmes des Nations Unies

Département de l'information

6. Au cours de la période considérée, la radio des Nations Unies a traité de la désertification dans ses émissions quotidiennes et ses magazines d'actualité diffusés à l'échelle régionale et mondiale. Elle a largement couvert, dans les différentes langues, la cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, ainsi que la Journée mondiale de la lutte contre la désertification (17 juin). Elle a également produit, en vue d'une diffusion ultérieure, huit magazines et reportages sur la désertification et la Convention. La Section de la vidéo a produit le programme *World Chronicle*, et 50 communiqués de presse et cinq dossiers de presse au total sur la désertification ont été publiés. Les centres, services et bureaux d'information de l'ONU ont également fait connaître la Convention et ses thèmes essentiels à l'occasion de points de presse, d'entretiens télévisés et de conférences qui ont eu lieu à Islamabad, Téhéran et Ouagadougou. Le Centre d'information des Nations Unies à Bonn a traduit en allemand plusieurs communiqués de presse et notes d'information générale relatifs aux travaux des organes de la Convention.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

7. Les activités normatives de la FAO visant à lutter contre la désertification ont porté sur l'appui fourni à la Convention dans le cadre du groupe de travail interdépartemental de la FAO. Ce groupe de travail spécial comprend des représentants de 15 services techniques dont les activités ont un lien direct avec le développement durable des terres arides. Il a facilité le rassemblement des données et informations fournies par tous les services de la FAO et a diffusé de son côté des informations sur les questions ayant un rapport avec la Convention et la désertification en général. Il a par ailleurs organisé la représentation de la FAO aux réunions tenues dans le cadre de la Convention et mis sur pied des partenariats avec d'autres organes de la Convention et des institutions internationales. La FAO a créé un site Web sur la désertification à l'adresse <http://www.fao.org/desertification/>.

8. La FAO a apporté un soutien technique aux réseaux thématiques mis en place par le secrétariat de la Convention en Afrique et en Asie. En Afrique, la FAO a participé à la réunion de lancement du réseau-programme thématique Agroforesterie et conservation des sols (Lomé, Togo, juin 2001); et, en Asie, aux réunions de lancement des réseaux sur la surveillance et l'évaluation de la désertification, l'agroforesterie et la conservation des sols, et la gestion des parcours et la fixation des dunes de sable (Iran, mai 2001).

9. En 2001, la FAO a créé un site Web sur la formation en matière de récupération de l'eau et elle élabore actuellement un programme destiné à promouvoir la récupération de l'eau dans certains pays de l'Afrique subsaharienne.

10. En mars et en mai 2001, la FAO, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le secrétariat de la Commission du développement durable et d'autres partenaires, a organisé deux conférences électroniques sur «Les terres et l'agriculture»

afin de catalyser la participation des parties intéressées à la préparation du Sommet mondial de l'alimentation et du Sommet mondial pour le développement durable.

11. La FAO a aidé les gouvernements à élaborer des programmes d'action, des politiques et des plans. En 2001, une centaine de projets opérationnels de la FAO en cours d'exécution avaient un lien direct avec l'évaluation de la désertification et la lutte contre ce phénomène. Ils recouvraient des activités très diverses: lutte contre l'érosion; amélioration de la gestion de l'eau, des forêts et des pâturages; développement rural local au moyen de programmes de vulgarisation et de participation; aide à la mise en œuvre de systèmes d'information et de statistiques nationaux; et formulation de projets d'investissement. La FAO a participé à l'élaboration de programmes d'action nationaux et sous-régionaux dans huit pays (Chine, Cuba, Haïti, Iran, Liban, Mali, Sénégal et Yémen).

12. Le Centre d'investissement de la FAO a élaboré, à l'intention de banques internationales et régionales, de nombreux projets d'investissement comportant des éléments de lutte contre la désertification.

13. Au Proche-Orient et en Afrique du Nord, la FAO a mis en œuvre dans plus de 13 pays une centaine de projets et de programmes, notamment des projets régionaux, portant sur la gestion des terres et de l'eau, la stabilisation des dunes de sable et la gestion intégrée des ressources naturelles. Le Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient a organisé en 2001 cinq réunions régionales relatives à la lutte contre la désertification (République arabe syrienne, Égypte). Par ailleurs, en collaboration avec le Centre d'intervention antiacridienne d'urgence, la FAO a créé deux organes pour lutter contre le criquet pèlerin et maintenir la végétation dans la région.

14. En Afrique subsaharienne, la FAO a aidé presque tous les pays comptant des terres arides ou touchées par la désertification à lutter contre la dégradation des sols ou de la végétation et à inverser ce processus. La FAO participe à des activités concrètement liées à la lutte contre la désertification au Bénin, au Burkina Faso, au Burundi, au Cap-Vert, en Côte d'Ivoire, en Gambie, au Ghana, en Guinée-Bissau, au Kenya, au Mali, au Mozambique, en Ouganda, au Sénégal, au Soudan et en Tunisie. Ces activités vont d'un soutien direct à un programme d'action national à l'exécution de programmes forestiers et ruraux dans les régions de terres arides particulièrement touchées par la désertification.

15. La FAO a mis au point une initiative régionale pour l'Afrique australe fondée sur une approche globale de la gestion de la sécheresse.

16. La FAO exécute un programme régional, lancé à l'initiative du Gouvernement italien, pour le «renforcement institutionnel des réseaux d'associations d'agriculteurs au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal, dans le cadre de la lutte contre la désertification et de l'atténuation de la pauvreté».

17. Au Sénégal et en Éthiopie, la FAO a mis au point des programmes spéciaux de sécurité alimentaire. Dans bon nombre d'autres pays d'Afrique, la FAO révisé actuellement les programmes forestiers nationaux qu'elle a établis, afin de mieux tenir compte du plan d'action existant pour la lutte contre la désertification et d'assurer la concordance avec celui-ci.

18. Le projet régional intitulé «Gestion forestière viable dans les pays ACP d'Afrique» exécuté sous les auspices de la FAO et de la Commission européenne, contribue à améliorer la collecte des données et la gestion de la base d'informations sur les forêts, principalement dans les domaines de l'énergie tirée du bois et des produits forestiers autres que le bois, ainsi qu'à étayer l'analyse des perspectives par pays et sous-région effectuée dans le cadre de l'étude *Forestry Outlook Study for Africa*.
19. En Afrique de l'Est, le projet relatif à la cartographie des terres à partir de la télédétection par satellite vise à renforcer les capacités de 12 pays d'Afrique de l'Est en matière de planification rationnelle et de gestion viable des ressources naturelles.
20. En Asie, 11 projets exécutés par la FAO dans six pays peuvent revendiquer un lien direct avec les objectifs de la Convention.
21. En collaboration avec l'Institut indien de gestion forestière, la FAO a organisé en 2001 un atelier en vue d'examiner les critères et indicateurs nationaux de gestion viable des forêts arides en Asie. Les travaux de l'atelier ont été suivis par des participants venus de neuf pays comptant des forêts arides: Bangladesh, Bhoutan, Chine, Inde, Mongolie, Myanmar, Népal, Sri Lanka et Thaïlande. La réunion a approuvé un ensemble de huit critères et 49 indicateurs nationaux de gestion viable des forêts arides en Asie.
22. En Iran, la FAO a établi le rapport national de la Mission interorganisations sur la désertification et participé à l'atelier régional sur le renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la Convention ainsi qu'à l'atelier international sur les nouvelles techniques de lutte contre la désertification, en collaboration avec l'Université des Nations Unies.
23. La FAO a participé au projet du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) visant à discerner les causes profondes de la désertification en Chine et à fournir une analyse de base de la désertification en tant que contribution à l'élaboration du plan d'action national.
24. Dans les pays insulaires du Pacifique Sud, un projet a été établi pour évaluer l'ampleur de la dégradation des sols et ses effets sur la population et la sécurité alimentaire, et un inventaire des systèmes d'information sur les ressources foncières a été dressé.
25. En Amérique latine, la FAO a participé à des réunions régionales organisées par le secrétariat de la Convention.
26. Le Groupe sur les forêts du Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes collabore également à une étude régionale menée par la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue de mettre au point des indicateurs économiques et sociaux de la désertification.
27. Le Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le PNUE ont exécuté conjointement un programme visant à engager des activités de lutte contre la désertification dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. À ce titre, des plans d'action nationaux pour la lutte contre la désertification ont été élaborés dans les six pays de la région où l'on trouve les zones arides et semi-arides et les régions tropicales subhumides les plus étendues.

28. La FAO a recensé l'ensemble des institutions et réseaux ayant un rapport avec la Convention dans tous les pays d'Amérique latine. Elle a construit une base de données englobant plus de 180 organismes et 600 personnes travaillant dans le domaine de la gestion des zones arides, ainsi qu'une autre base de données sur les technologies appropriées pour la lutte contre la désertification. Des stages de formation régionaux sur la désertification et le développement durable ont été organisés en Argentine, au Chili et au Mexique avec le concours de la FAO et la participation d'organisations telles que la Banque interaméricaine de développement, le Fonds international de développement agricole (FIDA), le PNUD et le PNUE.

29. En 2001, la FAO travaillait à l'exécution de 29 projets portant sur le développement rural durable dans les zones arides, semi-arides ou à précipitations insuffisantes, et ayant pour objectif de prévenir la dégradation des sols ou d'y remédier.

30. À titre de recommandation générale concernant l'appui futur à la Convention, la FAO souligne la nécessité de mieux rationaliser les activités menées dans le cadre de la Convention aux niveaux international, régional et national, en développant le dialogue et en créant de réels partenariats entre les principaux acteurs concernés par ces activités.

Fonds international de développement agricole (FIDA)

31. En tant qu'institution internationale de développement et de financement, le Fonds a pour mandat de contribuer à l'atténuation de la pauvreté rurale dans les pays emprunteurs et il s'acquitte de cette tâche en accordant des prêts et des dons pour aider à financer des projets et des programmes dans les domaines du développement agricole et rural et de la gestion des ressources naturelles. La lutte contre le déboisement, la dégradation des sols et la désertification est au centre de ce mandat.

32. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, le FIDA apporte une aide par le biais de ses programmes de prêts et de dons d'assistance technique pour: a) promouvoir et consolider les approches fondées sur la participation des bénéficiaires, le développement de partenariats et le renforcement des capacités locales; b) mobiliser les ressources avec des organisations bilatérales et multilatérales ainsi que le secteur privé; et c) évaluer les progrès et tirer les leçons de l'expérience tout en facilitant la diffusion et l'échange de renseignements. Le rapport est axé sur: a) le projet en cours de programmes d'investissement dans les zones arides et semi-arides; b) les activités relatives à la gestion des connaissances et à l'établissement de réseaux thématiques, entreprises dans le cadre du programme régional de dons d'assistance technique; et c) la facilitation de l'appui accordé par le Fonds à la formulation des programmes d'action régionaux et nationaux et aux activités stratégiques et d'auto-assistance connexes. Dans la région, le FIDA gère actuellement 51 prêts ou projets répartis dans 24 pays et quatre sous-régions géographiques ou économiques. La part des ressources du FIDA affectées aux projets en cours de réalisation dans les zones arides et semi-arides s'élève à 287,5 millions de dollars des États-Unis, soit 45 % du total des prêts contractés. Il existe également dans la région divers projets en cours qui visent expressément à lutter contre la désertification (par exemple au Brésil, en Haïti, au Mexique et au Venezuela).

33. Le programme régional de dons d'assistance technique du FIDA englobe 13 programmes financés par un nombre égal de dons pour un montant total de 10,7 millions de dollars des États-Unis, pour des dépenses totales de 26,6 millions de dollars des États-Unis.

Thématiquement, le programme de dons d'assistance technique fait appel à des partenariats dans divers domaines dont, par exemple, les suivants: formation, assistance technique et renforcement des institutions au profit du développement rural, crédit rural et développement des microentreprises, et établissement de réseaux thématiques fondé sur l'Internet (le réseau FIDAMERICA pour l'échange d'informations). À Cuba et en Haïti, le FIDA apporte son concours à la formulation des programmes d'action nationaux.

34. En Asie, le FIDA appuie des activités liées aux programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux et, en particulier, à l'établissement et au développement des réseaux de programmes thématiques 1, 2 et 3. Le FIDA appuie également des projets, par exemple en Chine, en Inde, au Népal, au Pakistan, à Sri Lanka et au Viet Nam, qui visent, notamment, à promouvoir les groupes d'auto-assistance qui utilisent les technologies localement viables, permettant d'établir des liens avec les marchés et d'apporter la sécurité et la régularité alimentaire aux collectivités.

35. Les prêts du FIDA en faveur des projets d'investissement intéressant les terres arides sont complétés par: a) des dons apportés par le Fonds, dans le cadre de l'assistance technique pour la recherche agricole, aux institutions du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), par exemple au Centre international de recherches agricoles dans les zones arides (ICARDA), à l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides (ICRISAT) et au Centre international d'agriculture tropicale (CIAT); b) des dons d'assistance technique aux institutions non membres du GCRAI; et c) des dons du Programme de coopération élargie aux ONG. Parmi les autres activités du FIDA à l'appui de la Convention sur la lutte contre la désertification, on peut citer le Programme spécial pour les pays montagneux d'Asie, lancé à la mi-1998 pour améliorer la qualité de la croissance économique des groupes ethniques et tribaux, illettrés et en mauvaise santé des régions semi-arides, marginales et montagneuses d'Asie.

36. En 2001, le FIDA a signé un mémorandum d'accord avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en vue de faciliter le choix et l'élaboration des projets portant sur la dégradation des sols.

37. Dans les régions du Proche-Orient et d'Afrique du Nord, les activités appuyées par le FIDA et intéressant la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification comportent des contributions à l'élaboration par les gouvernements de programmes d'action nationaux, tant au plan national que local. En Algérie, en Égypte, en Jordanie, au Maroc, en République arabe syrienne et au Yémen, le FIDA finance des activités ayant une importante composante relative à la conservation des ressources naturelles. Les ONG concernées bénéficient d'un soutien du Fonds. Dans ces régions, la plupart des programmes de dons d'assistance technique financés par le FIDA sont mis en œuvre en collaboration avec les centres de recherche sur les zones arides et semi-arides, comme par exemple l'ICARDA et le Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches (ACSAD).

38. En décembre 2001, le FIDA avait investi 980 millions de dollars des États-Unis dans 83 projets et mobilisé 1 260 millions de dollars des États-Unis pour le cofinancement de ces projets.

Organisation internationale du Travail (OIT)

39. Le récent programme d'appui de l'OIT aux coopératives qui reçoivent une aide du Programme alimentaire mondial dans la sous-région du Sahel, désigné par le sigle ACOPAM, comprenait divers projets portant sur la désertification. Les nombreuses activités de l'OIT relatives à l'emploi, à la création de revenus et à la protection sociale pourraient offrir un cadre utile à l'exécution du mandat de la Convention concernant la promotion et la protection de moyens d'existence durables.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

40. L'Assemblée générale des Nations Unies a chargé le secrétariat de la CNUCED de préparer la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue en 2001. Ce mandat prévoyait notamment une évaluation des résultats du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, y compris les questions relatives à la désertification. Dans le cadre de la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, le secrétariat de la CNUCED a participé aux réunions tenues pendant la phase spéciale des deuxième, troisième et quatrième sessions de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Ainsi, la CNUCED a pris en considération les questions relatives à la désertification dans ses travaux d'analyse, par exemple ses rapports sur les pays les moins avancés. La désertification figurait parmi les éléments des «profils de vulnérabilité» établis par le secrétariat de la CNUCED pour les pays susceptibles d'être rayés de la liste des PMA. L'un des éléments de ces profils est la vulnérabilité aux catastrophes naturelles, lesquelles englobent la désertification. Bon nombre des rapports sur les pays les moins avancés établis par le secrétariat de la CNUCED dans les années 90 traitent des problèmes de la lutte contre la désertification. Ces activités ont aidé la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à dresser le bilan du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, dans le domaine de la protection de l'environnement contre la sécheresse et la désertification, et à formuler l'engagement 6 du programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, à savoir réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement.

41. Le secrétariat de la CNUCED entreprend par ailleurs des activités visant à promouvoir l'agriculture biologique, qui sembleraient avoir un rapport avec les objectifs et les programmes de la Convention.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

42. Le PNUD a pris plusieurs mesures à l'appui de la mise en œuvre de la Convention. Concrètement, le PNUD a aidé 19 pays d'Afrique, 7 d'Asie et 5 d'Amérique latine et des Caraïbes à adopter ou compléter leur programme d'action national. Les bureaux de pays du PNUD (27) ont, dans le cadre des programmes de pays, affecté des ressources à la mise en œuvre des programmes d'action nationaux. Ils ont intégré l'appui à la mise en œuvre de la Convention dans les cadres de coopération par pays (au total, 12 en Afrique, 7 en Asie, 4 dans la Communauté des États indépendants et 4 en Amérique latine et dans les Caraïbes). Le PNUD a lancé un processus visant à recentrer le lien entre la Convention et les stratégies de réduction de la pauvreté. Grâce au nouveau programme intégré, le PNUD envisage d'aider les pays à intégrer

leur programme d'action national dans le cadre économique national et à passer de l'élaboration d'une stratégie à la mise en œuvre effective de la Convention.

43. Au cours de l'année 2001, le PNUD a renforcé sa capacité d'appuyer la mise en valeur des terres arides en créant à Nairobi un nouveau Centre pour la mise en valeur des terres arides, qui s'intègre dans le réseau récemment mis en place par le PNUD d'unités des ressources sous-régionales. Ce centre a aidé 16 pays à élaborer un programme complet de mise en valeur des terres arides (Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cap-Vert, Éthiopie, Gambie, Kenya, Mali, Maroc, Mozambique, Niger, Ouganda, Swaziland, Tanzanie, Yémen et Zimbabwe).

44. En février 2002, le PNUD a organisé un atelier technique auquel ont participé des représentants de 19 pays touchés, des donateurs, des organisations sous-régionales, des organisations de la société civile, le secrétariat et le Mécanisme mondial de la Convention, des organismes des Nations Unies et des organisations régionales. Les partenaires ont fait part de leurs réactions au nouveau Programme intégré de mise en valeur des terres arides et évalué les résultats de ce programme.

45. Le PNUD a fourni un appui financier destiné à aider la Mauritanie (132 000 dollars des États-Unis), le Cameroun (50 000 dollars des États-Unis), le Togo (50 000 dollars des États-Unis) et le Cap-Vert (775 000 dollars des États-Unis) à élaborer et/ou mettre en œuvre leur programme d'action national.

46. Le PNUD apporte son concours à l'élaboration du programme d'action sous-régional, en étroite coopération avec le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS). Des descriptifs de programme thématique ont été établis dans les différents domaines (protection des cultures, systèmes d'alerte rapide, gestion viable des ressources végétales et animales transfrontières, mise en valeur et gestion rationnelles des ressources énergétiques, amélioration et mise en valeur des écosystèmes internationaux). Le Centre pour la mise en valeur des terres arides travaille en collaboration avec le CILSS, fournissant un appui technique et un soutien financier (10 000 dollars des États-Unis) pour l'élaboration d'un cadre sous-régional sur l'orientation à donner localement à la mise en œuvre des programmes d'action nationaux et sous-régionaux.

47. En Afrique de l'Ouest, le PNUD aide les pays à tenir compte des questions relatives à l'environnement et aux terres arides dans les stratégies nationales de développement (Burkina Faso, Niger et Mauritanie). Les gouvernements peuvent ainsi intégrer pleinement les questions relatives aux terres arides dans les documents concernant la Stratégie de réduction de la pauvreté. Avec le concours du Danemark, un projet de formation pour l'Afrique de l'Ouest a été mis sur pied en vue de faciliter l'accès aux connaissances et compétences appropriées en matière d'évaluation de la surveillance de la désertification et de la sécheresse.

48. En Afrique de l'Est et en Afrique australe, le PNUD apporte son concours au processus des programmes d'action nationaux (PAN) en fournissant des conseils sur la stratégie à suivre ainsi qu'une aide technique et un soutien au renforcement des capacités aux niveaux national et sous-régional, en vue de mobiliser des ressources pour enrichir les connaissances sur les terres arides et les diffuser. Dix pays ont maintenant adopté ou parachevé leur PAN avec l'appui du PNUD.

49. Le PNUD a facilité et coordonné l'organisation d'un atelier sur les partenariats et le renforcement des capacités, à Kampala (10-14 décembre 2001), afin d'appuyer la mise en œuvre de la Convention dans la sous-région relevant de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).

50. Dans les États arabes, le PNUD aide l'Algérie, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la République arabe syrienne et le Yémen à mettre en œuvre la Convention avec un financement apporté par le Gouvernement finlandais. Un fonds de 600 000 dollars des États-Unis est affecté à des projets et des programmes.

51. Au niveau régional, le PNUD a commencé à appuyer le processus du Programme d'action sous-régime (PASR) en Asie occidentale à la mi-2001.

52. Le PNUD appuie des programmes transversaux visant à créer des synergies avec d'autres conventions et initiatives en vue d'atténuer les effets de la sécheresse et des changements climatiques. Le projet financé par le PNUD/FEM portera sur l'interface entre la Convention sur la lutte contre la désertification, la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

53. Dans plusieurs pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes, le PNUD aide les gouvernements à intégrer les objectifs de la Convention dans leurs programmes.

54. Outre ses ressources de base, le PNUD exerce son action par l'intermédiaire de toute une série d'autres fonds et programmes spéciaux: le FEM, le Programme de microfinancements du FEM, les programmes Capacité 21, le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), l'Initiative Afrique 2000 et le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement. En apportant son concours à la mise en œuvre de la Convention, le PNUD collabore avec d'autres organismes comme le PNUE, la FAO, la Banque mondiale, le Mécanisme mondial, le secrétariat du FEM, ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales nationales et internationales.

55. Le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement apporte son soutien à un certain nombre d'activités destinées à faciliter la mise en œuvre de la Convention, notamment en finançant un suivi opérationnel de la deuxième réunion Afrique-Amérique latine et Caraïbes.

56. Le PNUD s'efforce de sensibiliser l'opinion à la nécessité de recentrer les activités, et notamment d'établir un lien entre la Convention sur la lutte contre la désertification et les stratégies axées sur la réduction de la pauvreté. Les mesures prises par le PNUD dans ce sens ont aidé à doter un grand nombre de pays d'une base solide pour lancer leur programme d'action national.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

57. Le PNUE participe à la mise en œuvre de la Convention en aidant les pays à élaborer et exécuter des projets financés par le FEM. Dans un contexte mondial, le PNUE a mis en œuvre la phase de l'enquête/évaluation consistant à recenser les réseaux, institutions, organismes et organes concernés par la mise en œuvre de la Convention. Il a créé un site Web contenant

une base de données de 1 060 rubriques sur les institutions, organismes et organisations. La deuxième phase de cette enquête concerne la planification, à savoir l'évaluation des parties concernées par la Convention en Afrique australe, ainsi que la gestion et l'enrichissement de la base de données.

58. Au niveau régional, le PNUE aide les pays ainsi que leurs organisations régionales et sous-régionales à élaborer et mettre en place des unités régionales de coordination des activités relatives à la Convention en Afrique, en Asie et en Amérique latine, et à formuler des programmes d'action sous-régionaux.

59. Au niveau national, le PNUE apporte un soutien à la mise en œuvre de la Convention dans les pays de la Communauté des États indépendants (CEI).

60. Depuis 2000, le PNUE élabore une base de données accessible sur Internet concernant les succès enregistrés et les meilleures pratiques recensées en matière de diffusion et de partage des connaissances.

61. Le PNUE a mis en chantier, en étroite collaboration avec la FAO et le secrétariat de la Convention, un projet d'évaluation de la dégradation des terres arides (LADA) en vue d'offrir un moyen d'action pour l'exécution des programmes d'action nationaux et sous-régionaux dans le cadre de la Convention.

62. Le PNUE facilite également l'établissement de liens plus étroits entre les activités relatives à la dégradation des sols et celles qui ont trait aux changements climatiques. En 2001, il a organisé un atelier international sur «Les politiques relatives à l'évolution des terres et du climat» en vue d'évaluer les stratégies actuelles dans le domaine de la science et de la politique générale qui abordent la question des rapports entre les terres et le climat.

63. En Afrique, dans le cadre de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, le PNUE aide les pays africains Parties à établir leurs rapports au secrétariat de la Convention. Il facilite par ailleurs le processus de mise en œuvre de la Convention en faisant prendre conscience des possibilités de mobiliser des ressources financières à cette fin dans les sous-régions de l'IGAD et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAR).

64. Dans le cadre du FEM, le PNUE participe aux côtés du PNUD et de la Banque mondiale à une initiative spéciale concernant les terres et l'eau en Afrique. Cette initiative portera sur l'ensemble des problèmes écologiques liés à la dégradation des sols et à la gestion des eaux internationales en Afrique, afin de promouvoir le développement durable et la sécurité alimentaire sur le continent.

65. Le PNUE apporte son appui à des projets concernant les écosystèmes internationaux semi-arides et arides en Afrique de l'Ouest, en Afrique de l'Est et en Afrique australe, ainsi que dans la corne de l'Afrique, qui favorisent la coopération et la coordination régionales des activités à travers les frontières politiques et sectorielles et dans des environnements variables dans l'espace et dans le temps (Mauritanie, Mozambique, nord-est de l'Éthiopie et sud-ouest de Djibouti, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe).

66. Le PNUE a également mis en route le programme de gestion des ressources en eau partagées. Celui-ci comporte des projets qui concourent à l'exécution du programme d'action sous-régional en Afrique de l'Ouest et à la mise en place de son réseau thématique sur la gestion viable des ressources en eau partagées, ainsi qu'un projet sur la gestion de la nappe aquifère du nord-ouest du Sahara (massif montagneux du Fouta Djallon, Niger et Nigéria, bassin de la Volta).

67. Dans le domaine des situations d'urgence en matière d'environnement, le PNUE coopère avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à l'élaboration de mesures d'urgence pour parer aux inondations en Afrique australe. Le projet est en préparation.

68. Le PNUE participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du volet écologique du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. Il aide les pays d'Afrique à établir et adopter un plan d'action environnemental s'inspirant de cette initiative écologique, qui a permis de désigner la lutte contre la désertification comme l'un des huit secteurs d'intervention.

69. Le PNUE exécute actuellement un projet sur la préservation de la biodiversité et la technologie des énergies renouvelables en Afrique de l'Ouest. Ce projet a démarré en novembre 2001 et se poursuivra jusqu'à fin 2003. Il a pour but de responsabiliser les populations vivant dans quatre grandes régions du bassin du lac Tchad (Cameroun, Niger, Nigéria et Tchad) en Afrique de l'Ouest pour qu'elles participent efficacement au développement durable.

70. Le Bureau régional du PNUE pour l'Afrique a participé à la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse, au Kenya; à la réunion de lancement du réseau thématique de la Convention pour la promotion de l'utilisation rationnelle des parcours et le développement des cultures fourragères, dans le cadre du programme d'action régional africain pour la lutte contre la désertification, qui a eu lieu à Maseru (Lesotho); ainsi qu'à la cinquième conférence régionale de préparation à la cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention, tenue à Maputo (Mozambique).

71. En Asie, le Bureau régional du PNUE pour l'Asie occidentale participe depuis 1995 à la préparation du programme d'action sous-régional pour l'Asie occidentale. Il a élaboré un programme d'action sous-régional pour la lutte contre la désertification dans le cadre d'un processus consensuel. Le Bureau régional a contribué à l'élaboration des programmes régionaux de lutte contre la désertification et aidé les pays de la région d'Asie occidentale à établir leur plan d'action national. Au titre de cette assistance ont été organisés notamment: un forum de sensibilisation à Bahreïn; des consultations sur des questions relatives aux programmes avec les Émirats arabes unis (EAU), la République arabe syrienne et le Sultanat d'Oman; un atelier en 2001, à Riyad (Arabie saoudite), pour aider les pays membres du Conseil de coopération du Golfe à préparer leur PAN, l'élaboration de lignes directrices pour l'établissement des PAN; une réunion de coordination dans les États arabes en 2001, à Salalah (Oman), sur l'élaboration et la mise en œuvre des PAN et des PASR; ainsi qu'un appui au Koweït, aux Émirats arabes unis et à la Palestine pour la préparation de leurs rapports nationaux.

72. Dans la région Asie-Pacifique, le Bureau régional du PNUE pour l'Asie et le Pacifique a participé à diverses activités: septième réunion de hauts fonctionnaires sur le programme sous-régional de coopération en matière d'environnement pour l'Asie du Nord-Est, qui s'est tenue à Beijing du 25 au 27 juillet 2001; aide à la participation de pays Parties à la Convention

au troisième Forum Asie-Afrique sur la lutte contre la désertification, organisé du 21 au 25 juin 2001 à Oulan-Bator (Mongolie); appui technique et financier à l'élaboration de la publication du secrétariat de la Convention intitulée «*Global Alarm: Dust and Sandstorms from the World's Drylands*».

73. En Europe et en Asie centrale, le PNUE a aidé financièrement et techniquement l'Ouzbékistan et l'Arménie à mettre au point leur programme d'action national. Il a apporté son concours à des activités de sensibilisation visant à encourager la ratification de la Convention par la Fédération de Russie. En coopération avec des instituts nationaux russes, il a élaboré des publications sur des questions relatives à la désertification et les a diffusées dans les pays de la CEI.

74. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le groupe de coordination régional de la Convention a été mis en place, avec l'appui du Gouvernement mexicain, aux termes d'un accord conclu entre le Bureau régional du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Gouvernement mexicain.

75. Le PNUE apporte son concours à un projet sur l'harmonisation des politiques qui vise à engager une série de réformes d'orientation au niveau national en vue d'accorder les moyens d'action avec les besoins en matière de développement rural et d'améliorer leur incidence sur la dégradation des sols et la conservation des terres. Le groupe de coordination régional a coordonné les activités initiales du projet, notamment d'importantes négociations avec les pays participants (Barbade, Chili, Mexique, Nicaragua, Pérou et République dominicaine). Le Bureau régional du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes a participé au nom du PNUE à un grand nombre de réunions tenues dans la région. Le PNUE a également fourni aux pays un appui technique et financier pour les aider à établir leurs rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Convention.

76. En Amérique latine, le PNUE/FEM a alloué 750 000 dollars des États-Unis pour la mise au point d'un indicateur type des écosystèmes des terres arides et, dans les Caraïbes, 25 000 dollars des États-Unis pour la préservation de la biodiversité et la prévention de la dégradation des sols dans les petits écosystèmes insulaires.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

77. Les activités menées par l'UNESCO en vue d'aider les pays touchés par la désertification s'inscrivent dans le cadre de ses compétences, notamment dans les domaines de la science et de l'éducation. L'UNESCO s'applique à promouvoir l'éducation à tous les niveaux ainsi que la diffusion d'informations concernant l'utilisation rationnelle des ressources naturelles s'appuyant sur de sérieuses recherches scientifiques, en tant qu'éléments essentiels de la lutte contre la désertification.

78. Dans le domaine de l'éducation, l'UNESCO a élaboré en étroite collaboration avec le secrétariat de la Convention une *Pochette pédagogique sur la lutte contre la désertification*, qui a été lancée à l'occasion de la cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention. Cette pochette pédagogique s'adresse aux enseignants des écoles primaires des pays touchés par la désertification et se fonde sur des situations réelles que connaissent divers pays parties victimes de la désertification partout dans le monde. Les centres de coordination

nationaux de la Convention et les ONG engagées dans la lutte contre la désertification ont été invités à présenter des études de cas mettant en lumière les causes et les conséquences de la désertification, ainsi que les techniques qui ont fait leurs preuves dans la lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse. La pochette se compose d'une série de 12 études de cas et d'un guide de l'enseignant contenant des informations sur les problèmes de la désertification et de la sécheresse, et sur la Convention elle-même. Une carte murale, intitulée «La désertification dans le monde», destinée à être utilisée dans les salles de classe, complète la pochette. Disponible en quatre langues, celle-ci est actuellement mise à l'essai dans 18 pays touchés par le biais du Réseau des écoles associées de l'UNESCO.

79. Sur le plan scientifique, l'UNESCO s'applique à renforcer les capacités des pays touchés. Deux chaires universitaires de l'UNESCO consacrées à la désertification ont été créées (en Jordanie et au Soudan). La création d'autres chaires est à l'étude.

80. Dans le cadre de son programme «L'homme et la biosphère», l'UNESCO met particulièrement l'accent sur la conservation *in situ* des terres arides et l'approche écosystémique prônée par la Convention sur la diversité biologique. Un atelier international sur «La désertification: régénération des terres arides dégradées et des réserves de la biosphère» a été organisé sous les auspices du programme «L'homme et la biosphère» de l'UNESCO en collaboration avec le Centre international de recherches agricoles dans les zones arides (ICARDA) et l'Université des Nations Unies (UNU), avec la participation d'experts d'Afrique du Nord, d'Asie et d'Europe.

81. Le Programme hydrologique international (PHI) de l'UNESCO pour l'utilisation rationnelle des ressources en eau douce traite de la question de la gestion de l'eau dans les terres arides. Les moyens traditionnels de conservation et d'exploitation des ressources en eau, ainsi que d'autres types de connaissances et de pratiques traditionnelles permettant de lutter contre la désertification, font l'objet de divers programmes scientifiques de l'UNESCO, en particulier le programme hydrologique international, le programme «L'homme et la biosphère» et le programme de gestion des transformations sociales. On s'attend que les résultats obtenus profiteront directement aux pays touchés par la désertification et la sécheresse.

82. Les connaissances et les pratiques traditionnelles en matière de lutte contre la désertification font l'objet de divers programmes scientifiques de l'UNESCO. L'Organisation est également associée au programme visant à créer le Centre international de recherche sur les connaissances traditionnelles à Matera (Italie).

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

83. Étant donné qu'un grand nombre de camps et d'établissements de réfugiés se trouvent dans des terres arides, le HCR s'efforce d'atténuer les incidences de la présence de réfugiés et des activités connexes sur ces écosystèmes fragiles. Parmi les principales activités entreprises dans ce but figurent la mise en œuvre de techniques et pratiques agricoles améliorées, le reboisement (y compris l'agroforesterie) et une meilleure gestion des forêts et des terres boisées existantes, les pratiques de gestion et d'exploitation des ressources en eau, la promotion des poêles économes en combustible et l'amélioration de l'élevage. Toutes les activités ci-dessus sont soigneusement gérées dans le cadre d'un programme actif de sensibilisation à l'environnement et d'éducation écologique.

84. Les programmes du HCR dans le domaine de la gestion de l'environnement ont pour but: a) de prévenir toute dégradation de l'environnement; b) d'aider à recenser et mettre en œuvre des méthodes et des pratiques propres à encourager et à permettre l'utilisation rationnelle des ressources naturelles dans les camps et les établissements de réfugiés; et c) de remettre en état les ressources naturelles et les écosystèmes qui auraient subi des dégradations. Les pays de terres arides qui bénéficient actuellement de telles interventions sont notamment Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya et le Soudan.

85. Indépendamment d'une large gamme d'actions concrètes qui profitent aussi bien aux réfugiés qu'aux populations locales, le HCR sait que les décisions prises au niveau politique sont importantes aussi quand elles concernent la gestion de l'environnement, en particulier dans les régions sèches et arides. C'est la raison pour laquelle le HCR collabore étroitement avec les autorités nationales et les collectivités locales en vue d'apporter des solutions pratiques et adaptées aux problèmes d'environnement.

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

86. L'ONUDI a élaboré une initiative concernant la dégradation des sols (désertification et déboisement) dans la région de l'Afrique au sud du Sahara (Mali, Niger, Soudan et Tchad).

87. L'Organisation a défini deux thèmes pour la mise en œuvre de la Convention:

- Mesures concernant la remise en état des terres dégradées et la création de systèmes d'alerte rapide pour atténuer les effets de la sécheresse;
- Liens et synergies avec d'autres conventions relatives à l'environnement et avec les stratégies nationales de développement.

88. Des entretiens officieux ont eu lieu avec le Comité de la facilitation de la Convention, avec le FIDA et avec le responsable pour l'Afrique au Groupe consultatif pour la science et la technologie du FEM, au sujet du volet «recherche» du projet. Les administrateurs chargés du FEM à la Banque mondiale et le spécialiste des questions de biodiversité et de dégradation des sols au FEM ont été mis au courant de ce projet. En conséquence, l'ONUDI a entrepris de définir un concept de projet au titre du nouveau et prochain domaine d'action du FEM concernant la dégradation des sols, en vue de l'ajouter dans les projets en attente du FEM et de le communiquer officieusement aux partenaires dans les quatre pays participants pour qu'ils fassent connaître leur avis et leurs observations.

89. L'ONUDI a mis au point un nouveau concept de la «lutte contre la dégradation des sols, passage obligé vers un développement rural durable», qui est destiné à contribuer aux initiatives nationales et internationales visant à inverser les tendances actuelles de ce processus.

90. Enfin, toutes les activités qui concernent la promotion du bambou dans les divers programmes intégrés de l'ONUDI (Cuba, Ghana, Inde) ont un lien avec la prévention du déboisement et présentent donc un intérêt pour tous les projets visant à combattre la désertification.

Banque mondiale

91. Outre les activités ordinaires de prêt et autres opérations de la Banque mondiale, les efforts déployés par la Banque pour appuyer les mesures visant à mettre en œuvre la Convention ont porté sur la mobilisation et la diffusion des meilleures pratiques en matière d'aménagement durable des terres dans les échanges Sud-Sud. Dans ce contexte, la Banque mondiale a lancé, en 1998, les *Voyages d'étude de la gestion viable des terres au Brésil*, pour mettre en lumière le rôle et les effets de la méthode culturale sans labourage dans la gestion viable des terres, le processus d'adoption par les organisations paysannes brésiliennes, différentes stratégies de création et de diffusion technologiques, y compris les aspects sociaux, écologiques, organisationnels et institutionnels et les questions de politique générale, l'accent étant mis sur l'agriculture telle qu'elle est pratiquée par les petits exploitants.

92. Ce programme est de plus en plus populaire. À ce jour, il a été suivi par 109 participants venus de 16 pays d'Afrique, du Bangladesh, du Laos, du Cambodge, d'organisations internationales, d'organisations privées et d'organisations sans but lucratif. Outre qu'ils contribuent au renforcement des capacités, ces voyages d'étude visent à aider les participants à élaborer des plans d'action nationaux et à promouvoir les pratiques agricoles sans labourage adaptées à des situations locales et nationales. En juin 2000, la Banque mondiale a réalisé et diffusé un enregistrement vidéo en plusieurs langues décrivant l'agriculture sans labourage telle qu'elle est pratiquée au Brésil.

93. En 1996, la Banque mondiale a lancé une *Initiative pour la fertilité des sols*, un instrument destiné à renforcer la collaboration entre les organisations internationales et les gouvernements afin de donner plus d'élan aux activités centrées sur la fertilité des sols en Afrique. Cette initiative a pour but d'inverser le processus de dégradation des sols, de régénérer les terres et d'accroître leur productivité afin d'atténuer la pauvreté dans les campagnes et d'améliorer la gestion des ressources naturelles. Dans le cadre de l'Initiative, des plans d'action nationaux ciblés sur la fertilité des sols se trouvent à divers stades d'élaboration et/ou de pilotage dans 25 pays. Dans six pays au moins (Guinée, Kenya, Niger, Rwanda, Sénégal et Zambie), plusieurs éléments du programme relatif à l'Initiative sont actuellement mis en œuvre dans le cadre de projets en cours d'exécution appuyés par la Banque mondiale et par le FEM.

94. Pour la période 2002-2003, la Banque mondiale a affecté 3,75 millions de dollars des États-Unis sous forme de don au Mécanisme mondial aux fins d'élaboration et d'exécution de programmes d'action nationaux visant à lutter contre la désertification. Ce don est destiné à épauler pendant trois ans les efforts que les pays touchés consacreront à la mise en œuvre de la Convention. Il devrait notamment contribuer à la mise en place de conditions favorables à la participation de la société civile et du secteur privé à la lutte contre la désertification et à l'atténuation des effets de la sécheresse, ainsi qu'à la mobilisation de ressources supplémentaires pour la mise en œuvre de la Convention.

Programme alimentaire mondial (PAM)

95. Le PAM mène des activités de développement et de relèvement visant à renforcer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des pauvres qui vivent sur des terres exposées à la sécheresse et à la désertification. Le rapport met en lumière les activités entreprises en 2001 dans 19 pays. Il met l'accent sur les activités appuyées par les programmes de développement

du PAM. Des activités du même type bénéficient souvent d'un soutien dans le cadre du programme «Nourriture en échange d'un travail», au titre du volet «Opérations d'urgence et opérations prolongées de secours et de relèvement» du PAM.

96. En Afrique (Bénin, Éthiopie, Gambie, Guinée, Kenya, Malawi, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Soudan, Tanzanie et Tchad), le PAM apporte un soutien à des activités de développement rural multiples. Il aide les personnes vivant dans la précarité alimentaire à revaloriser leurs ressources naturelles et à constituer des stocks de céréales. Il appuie des activités de conservation des sols et de l'eau, ainsi que de construction d'infrastructures rurales. En outre, l'organisation soutient le programme du «Fonds de denrées alimentaires», qui sert à établir des plans de préparation aux catastrophes. Le PAM aide également les ménages pauvres à remettre en état les bassins versants dégradés, grâce à la conservation des sols et de l'eau, à construire et/ou relever de petits ouvrages d'irrigation et à créer des plantations communautaires de forêts et de bois de feu, ainsi que d'arbres fruitiers.

97. Des vivres sont fournis en échange d'un travail dans de nombreux pays aux personnes qui participent à la production agricole, à la protection de l'environnement et à la formation dans ce domaine. Des activités appuyées par le PAM visent à agrandir les zones agropastorales par le biais de la restauration des sols, de la gestion des ressources en eau et de l'augmentation des quantités d'eau disponibles pour les cultures. Dans d'autres régions, le PAM apporte son concours aux activités du PNUD visant à créer des banques de céréales. Au Sénégal, le PAM aide la population à créer des actifs, tant dans l'agriculture que dans la foresterie, en vue de protéger les ressources naturelles, d'atténuer les effets de l'érosion et d'accroître les disponibilités en eau. Au Soudan, le PAM appuie la construction de petits barrages et de puits dans le cadre du programme «Nourriture en échange d'un travail». Le PAM fournit également une assistance technique en vue d'améliorer les compétences des gouvernements en matière d'analyse de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire, afin qu'elles puissent servir à atténuer les dégâts causés par les catastrophes et à donner rapidement l'alerte.

98. Au Moyen-Orient, en Asie centrale et dans le bassin méditerranéen, le PAM apporte son appui à la réinstallation de collectivités marginalisées vivant dans des déserts sur des terres nouvellement irriguées (Égypte). Il commence également à étudier l'utilisation des techniques de télédétection pour évaluer l'incidence des activités humaines sur l'environnement et surveiller la productivité des cultures. Le PAM aide des paysans pauvres de Jordanie à adopter systématiquement des pratiques de gestion viable des ressources naturelles. En Syrie, le PAM a rassemblé des données et des informations (par exemple, sur la qualité des sols, l'accès aux terres et la superficie irriguée estimative par habitant) et les a enregistrées dans un système informatique dans le cadre d'une analyse de vulnérabilité et d'un exercice de cartographie connexe. Il a également réalisé une analyse des risques de sécheresse dans ce pays. Il participe à l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la sécheresse en Syrie et jouera un rôle important dans ce processus.

99. En Amérique latine et dans les Caraïbes (Guatemala, Haïti, Nicaragua), le PAM appuie le programme de «création d'actifs pour parer à la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles» afin d'aider les collectivités à mieux se prémunir des effets des catastrophes naturelles. Il fournit une aide technique et une formation dans le domaine de la conservation des sols et des méthodes de production alimentaire, et dans celui des activités génératrices de revenus. Le Programme vient également en aide aux populations vivant dans des zones touchées, dans le cadre d'activités

visant à réduire leur vulnérabilité face à ces crises, en les encourageant à adopter des pratiques de conservation des sols et de l'eau sur leurs exploitations et à investir dans les travaux d'irrigation.

Organisation mondiale de la santé (OMS)

100. L'OMS étudie les questions relatives à l'évolution mondiale de l'environnement, notamment celle de la désertification. Sur le plan de la santé, la désertification a de nombreuses conséquences indirectes qui intéressent les travaux de l'OMS. L'OMS a identifié des liens potentiels entre la désertification et les maladies cardiorespiratoires, les maladies transmises par des vecteurs, par l'eau et les aliments, la malnutrition, les conséquences psychosociales et autres causes de morbidité et de mortalité connexes.

101. L'OMS participe à l'Évaluation du Millénaire portant sur l'écosystème, qui apportera une contribution à la Convention sur la diversité biologique, à la Convention de Ramsar sur les zones humides et à la Convention sur la lutte contre la désertification.

102. Enfin, l'OMS a recensé trois projets ayant un rapport avec les liens entre la désertification et la santé et concernant respectivement la pollution atmosphérique due à l'érosion éolienne, la pollution atmosphérique provenant des feux de forêt et de broussailles, et les incendies de forêt. L'Organisation a aidé des autorités nationales et internationales à renforcer leur capacité de mettre en œuvre des programmes de lutte contre la pollution atmosphérique.

Organisation météorologique mondiale (OMM)

103. L'Organisation météorologique mondiale participe activement à la mise en œuvre de la Convention de plusieurs manières. Elle apporte son concours à plusieurs programmes scientifiques, dont le Programme de météorologie agricole, le Programme de services d'information et de prévision climatiques, le Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau et le Programme de coopération technique.

104. L'OMM continue de faire participer les services météorologiques et hydrologiques nationaux et les centres météorologiques régionaux et sous-régionaux à l'amélioration des réseaux et des stratégies hydrologiques et météorologiques d'observation, d'échange et d'analyse systématiques des données, ainsi que de surveillance des sécheresses; de contribuer au transfert de connaissances et de technologie; et de renforcer et d'intensifier la recherche sur les interactions entre le climat, le régime hydrologique et la désertification.

105. L'OMM a organisé des séminaires et des ateliers sur des thèmes en rapport avec la désertification: huit séminaires et ateliers de formation et 30 forums se sont tenus dans toute l'Afrique, en Amérique du Sud et en Amérique centrale et dans les Caraïbes ainsi qu'en Asie. Ces activités avaient pour but de définir une approche intégrée, qu'il s'agisse de prévenir les catastrophes écologiques ou d'en atténuer les effets. L'OMM a également participé à plusieurs réunions portant sur la mise en œuvre de la Convention en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

106. De plus, l'OMM a organisé ou coparrainé un certain nombre d'activités visant à appuyer la mise en œuvre de la Convention en Afrique par la fourniture d'une assistance aux centres de surveillance des sécheresses.

107. L'OMM a fourni une contribution financière au titre de l'établissement des rapports nationaux par les pays parties d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes et d'Europe orientale touchés par la sécheresse. Elle a également participé à des initiatives de renforcement des capacités dans le cadre de l'élaboration des programmes d'action nationaux et a contribué aux efforts d'information et de sensibilisation par ses propres publications, ainsi qu'en participant à la reproduction de la documentation relative à la Convention.

Organisation mondiale du tourisme (OMT)

108. Le tourisme est un secteur qui est touché par la désertification. À condition de faire l'objet d'un développement rationnel suffisamment important, il peut se substituer à des activités économiques qui contribuent à accélérer la désertification, comme par exemple l'élevage de bovins et l'abattage des arbres. L'OMT s'efforce de définir des principes directeurs pour assurer le développement et la gestion viables du tourisme dans les régions désertiques. Elle envisage d'entreprendre des recherches sur les conséquences des changements climatiques pour le tourisme, contexte dans lequel elle pourrait examiner de manière plus approfondie la question de la désertification.

B. Organisations intergouvernementales

Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches (ACSAD)

109. L'ACSAD est une organisation spécialisée dont les travaux relèvent de la Ligue des États arabes et dont le but est d'harmoniser les efforts tendant à développer la recherche agricole scientifique dans les zones arides et semi-arides. Elle participe à l'échange d'informations et de données d'expérience et encourage l'utilisation de techniques agricoles modernes pour accroître la production agricole dans 22 pays arabes.

110. L'ACSAD a entrepris des activités dans les pays d'Afrique du Nord membres de la Ligue des États arabes pour y appuyer la mise en œuvre de la Convention. En coopération avec des centres de recherche agricole en Algérie, en Tunisie et en Libye, l'ACSAD a lancé un projet auprès de communautés locales sur l'utilisation d'eau marginale pour l'irrigation. Elle a également réalisé une étude sur l'état de la couverture végétale dans le nord-est de la Libye.

111. L'ACSAD a créé la base de données arabe pour les plantes des zones arides (ADAP) afin d'aider à gérer et à choisir les espèces qui conviennent pour la régénération des terres dégradées. Elle a effectué une étude sur l'état de la désertification et les moyens de la combattre dans les États arabes. Un résumé de chaque profil de pays sera présenté lors de la réunion du Comité en novembre 2002.

112. En Asie occidentale, l'ACSAD a mené à bien diverses activités en Syrie (régénération de la steppe syrienne), en Jordanie (lutte contre l'érosion éolienne et fixation des dunes de sable) et au Liban (projet Balabak et Hermel). Il a par ailleurs contribué à la mise en œuvre du programme d'action sous-régional pour l'Asie occidentale. Il a été chargé de mettre en place deux réseaux pour assurer la gestion des ressources en eau pour l'agriculture dans les zones arides, semi-arides et subhumides d'Asie occidentale. Dans ce cadre, l'ACSAD a réalisé une enquête sur la couverture végétale.

113. L'ACSAD a participé à un atelier sur le renforcement des capacités à l'intention des parties intéressées d'Asie occidentale.

Banque africaine de développement (BAfD)

114. La Banque joue un rôle actif dans la mise en œuvre de la Convention, en particulier dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour réduire la pauvreté en Afrique, promouvoir le développement durable et régénérer l'environnement des terres arides. Elle participe activement aux travaux du Comité de la facilitation créé pour appuyer le Mécanisme mondial et le conseiller sur la manière de développer ses activités et d'en élargir la portée.

115. La Banque a par ailleurs continué à affecter des ressources substantielles à des projets et des programmes traitant du problème de la désertification. Dans le cadre de projets financés par elle, la Banque fait porter ses efforts sur un certain nombre de secteurs clefs comme la gestion du cheptel, la protection des forêts et des habitats naturels et la préservation de la biodiversité, en intégrant dans le cycle des projets des questions fondamentales telles que le régime foncier, l'élargissement de la participation des ONG et des femmes, l'accès au crédit, les marchés et les équipements en matière de santé et d'éducation. De surcroît, la Banque s'emploie à mettre en place et à renforcer des partenariats avec les programmes en cours afin de cogérer et de cofinancer des projets visant à lutter contre la désertification.

116. La Banque héberge le Groupe de coordination régional de la Convention pour l'Afrique. Le Groupe et la Banque projettent d'entreprendre conjointement des activités tenant compte de leurs avantages respectifs: gestion intégrée des ressources en eau des fleuves internationaux, agroforesterie et conservation des sols et autres réseaux-programmes thématiques prévus.

Organisation africaine de cartographie et de télédétection (OACT)

117. L'OACT est le point de convergence institutionnel du réseau concernant la surveillance écologique, la télédétection, la cartographie des ressources naturelles et les systèmes d'alerte rapide pour l'Afrique. Elle a créé un site Web et rédigé deux rapports ayant trait au réseau. Ces rapports ont défini les orientations du quatrième réseau-programme thématique (RPT4) et indiqué des méthodes concrètes pour sa mise en œuvre.

118. L'Organisation a participé à la réunion technique pour la création et la mise en place d'un système d'échange et de diffusion d'informations relatives au programme d'action régional pour l'Afrique. Au cours de cette réunion, l'Organisation a exposé la structure du réseau et la conception de son site Web.

Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et l'Europe (CEDARE)

119. À l'appui de la mise en œuvre de la Convention, le Centre a organisé des ateliers et des stages de formation régionaux: la Réunion internationale sur l'homme et l'environnement (Oman, septembre 2001) et la Réunion régionale sur l'état de la désertification dans la région arabe (Oman, 3-5 septembre 2001).

120. Le Centre a repris à son compte le suivi du programme d'application de la SOTER (base de données sur les sols et le relief) dans trois pays arabes: Égypte, Liban et République arabe syrienne. L'organisation a réalisé l'étude et établi le rapport final sur l'état de l'environnement

dans les pays arabes. Ce rapport présente une perspective régionale sur l'environnement, les activités de développement et les politiques écologiques.

121. Le Centre a organisé la coordination régionale pour la mise en place d'un système régional d'échange d'informations sur la désertification dans la région arabe.

Communauté européenne

122. Au cours de la période considérée (janvier 2000-décembre 2001), la Communauté européenne a systématiquement encouragé les initiatives visant à lutter contre la désertification aux niveaux local, national, régional et international.

123. Le rapport décrit les principaux cadres directeurs, correspondant aux différentes régions géographiques, qui président aux activités de la Communauté dans les pays en développement. Il s'agit notamment des initiatives appuyées au titre du Fonds européen de développement (FED) et concernant le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), du Partenariat méditerranéen, des fonds affectés à l'Asie et à l'Amérique latine, de ceux destinés aux pays d'Europe orientale et d'Asie centrale, ainsi que des lignes budgétaires par thèmes comme celle concernant l'environnement et les forêts tropicales dans les pays en développement.

124. La Communauté a financé, dans toutes les régions où elle est active, des projets relatifs à la dégradation des sols et à la désertification, qui concernent notamment les mesures visant à encourager les activités de foresterie destinées à empêcher les dunes de progresser aux confins des déserts, le développement de la production agricole des petits exploitants par un soutien à l'irrigation et à la remise en état des sols, les programmes intégrés d'amélioration des moyens de subsistance et de l'environnement dans les campagnes, la gestion des ressources en eau, la coopération décentralisée en faveur du développement rural et toute une série de mesures visant à promouvoir la sécurité alimentaire.

125. Dans les pays ACP, les activités environnementales ont été très intenses dans les domaines de la conservation et de la protection de la nature, de la foresterie et de la gestion viable des ressources naturelles, avec la mise en œuvre de sept nouveaux programmes et projets représentant un montant global de 55,1 millions d'euros, et l'approbation de quatre nouveaux programmes pour un total de 26 millions d'euros. Par ailleurs, la Communauté a apporté un soutien à des institutions régionales telles que le CILSS, l'IGAD et la CDAA, au titre de la mise en œuvre de la Convention.

126. Dans les pays méditerranéens, la Communauté a approuvé deux projets dans la catégorie «lutte contre la désertification» en les dotant d'une allocation de 4,5 millions d'euros. En outre, le principal instrument financier de l'Union européenne à l'appui de sa politique dans le domaine de l'environnement, à savoir le programme LIFE, a financé deux projets relatifs à la désertification dans la région méditerranéenne en leur affectant un crédit communautaire de 0,6 million d'euros.

127. En Asie, la Communauté a fourni un appui au secteur de l'environnement dans le cadre d'importants programmes de protection des forêts (Indonésie et Philippines), de biodiversité et d'écotechnologie.

128. En Europe centrale et orientale, le Programme spécial d'adhésion pour l'agriculture et le développement rural (SAPARD), doté d'une enveloppe annuelle de 520 millions d'euros, mérite d'être mentionné en raison de l'intérêt qu'il présente pour la mise en œuvre de la Convention.

129. Par ailleurs, au titre des différents programmes de recherche s'inscrivant dans le cinquième Programme-cadre de recherche de la Communauté, celle-ci a apporté un soutien à diverses activités allant dans le sens de la mise en œuvre de la Convention.

130. La Communauté participe au processus d'examen de la mise en œuvre de la Convention en abordant certains thèmes intersectoriels fondamentaux dont la dernière Conférence des Parties a reconnu l'importance capitale pour l'amélioration de la mise en œuvre de la Convention. Il s'agit de questions telles que les mécanismes participatifs, l'implication de la société civile, les régimes fonciers et les synergies entre les accords multilatéraux relatifs à l'environnement.

Banque interaméricaine de développement (BID)

131. La Banque interaméricaine de développement s'applique à faire connaître les objectifs et les principes de la Convention et fournit un appui technique aux pays de la région pour les aider à élaborer leurs programmes d'action nationaux et à organiser les différentes réunions régionales. La Banque apporte également un soutien financier et technique aux États membres pour l'exécution de projets visant à améliorer la gestion des terres ainsi que les revenus et la qualité de vie des populations touchées.

132. Depuis 1996, la Banque participe aux réunions tenues dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes et fournit une assistance technique pour l'élaboration des documents concernant la région. À ce titre, elle a contribué financièrement à la quatrième réunion régionale et appuyé sur les plans technique et financier l'organisation de la cinquième réunion régionale ainsi que la préparation de documents sur la gestion intégrée des administrations locales et sur l'agroforesterie. Pour la sixième réunion régionale, la Banque a aidé à élaborer un rapport scientifique et technique sur la dégradation des sols dans la région, en particulier en Amérique centrale.

133. Au titre de la mise en œuvre de la Convention dans la région, la Banque a apporté une aide financière et technique à l'exécution d'un certain nombre d'activités et de projets. Cette aide a permis, notamment, de préparer l'atelier latino-américain sur la désertification [1994, Fortaleza, (Brésil)], d'organiser un stage international sur la désertification et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes [1997, La Serena, (Chili)] et d'établir des programmes d'action nationaux pour la lutte contre la désertification en Amérique centrale. Une assistance technique a également été apportée aux experts et techniciens qui travaillent dans les instituts faisant office de centres de coordination nationaux en Argentine, en Bolivie, au Brésil, en Équateur et au Pérou, afin de les aider à mettre au point des méthodes pour l'élaboration des programmes d'action nationaux et la diffusion des principes et des objectifs de la Convention.

134. La Banque a entrepris d'établir un programme de coopération technique régionale, portant sur un montant de 1 090 000 dollars des États-Unis qui, à la demande de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil, du Chili, de l'Équateur et du Pérou, sera affecté à la lutte contre la désertification en Amérique du Sud. Cette coopération aura pour but de renforcer les institutions et d'améliorer les compétences des différents acteurs et décideurs.

135. La Banque estime que les gouvernements doivent avoir la volonté politique de mobiliser des ressources financières internes et externes pour mettre en œuvre des politiques et des activités axées sur l'aménagement viable des terres arides. La révision et l'harmonisation des politiques nationales et sectorielles et le renforcement des centres de liaison nationaux s'imposent également. Par ailleurs, les gouvernements devraient encourager la mise en place d'un cadre favorable au moyen de stratégies prioritaires accordant toute l'attention voulue aux causes de la dégradation des sols et favorisant la participation à tous les niveaux. La Banque estime également que l'assistance technique et financière devrait servir au niveau local à mettre en place des systèmes d'alerte précoce simples et efficaces en vue de prévenir et d'atténuer les effets de la désertification et de la sécheresse. En outre, il est indispensable que les différents acteurs fassent un meilleur emploi des ressources pour réduire la pauvreté et promouvoir la justice sociale dans les terres arides.

136. Au niveau régional, la Banque considère qu'il importe de développer les activités régionales axées sur l'échange de connaissances et de données d'expérience relatives aux politiques qui ont été couronnées de succès. Les efforts déployés au niveau régional devraient tirer parti de l'aide technique et financière apportée par la Banque et par le Groupe interorganisations pour le développement rural en Amérique latine et dans les Caraïbes [Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), FIDA, FAO, Agence allemande pour la coopération technique (GTZ), Banque mondiale et Agency for International Development des États-Unis (USAID)].

Centre international de recherches agricoles dans les zones arides (ICARDA)

137. Le Centre a participé aux sessions de la Conférence des Parties à la Convention ainsi qu'aux réunions du Comité de la facilitation du Mécanisme mondial. Il a également contribué à l'exécution du programme de travail conjoint de la Conférence sur la diversité biologique et de la Conférence sur la lutte contre la désertification, relatif à la diversité biologique des terres arides. Plusieurs réunions se sont tenues avec les représentants de pays en vue d'examiner la contribution du Centre tant à l'élaboration qu'à l'exécution des programmes d'action nationaux (PAN). D'autres réunions ont eu lieu à la suite des mesures prises par le Centre en vue de l'exécution des programmes d'action sous-régionaux (PASR) en Asie occidentale et en Afrique du Nord. Le Centre a participé au débat sur l'élaboration des PAN dans les pays parties d'Asie occidentale et d'Afrique du Nord.

138. Le Centre a mis au point un cadre conceptuel pour assurer la complémentarité entre les réseaux régionaux et sous-régionaux de gestion des ressources en eau, ainsi qu'une proposition concernant les activités initiales du réseau thématique de gestion des ressources en eau (RT1) du PASR pour l'Asie occidentale et du PAR pour l'Asie.

139. En Asie occidentale, ICARDA et ACSAD ont commencé à mettre en place le réseau thématique (RT1). Deux activités importantes sont en cours: les études d'inventaire des ressources en eau en Asie occidentale (RT2) et le projet des zones pilotes. Un document dans lequel est proposé un cadre pour le choix de sites de projets pilotes représentatifs dans les divers pays participant au programme d'action sous-régional pour l'Asie occidentale a été parachevé.

140. ICARDA a proposé un cadre pour le réseau RT1 sur les ressources en eau au titre du PASR de l'Asie occidentale. Le Centre a élaboré une base de données qui seront enregistrées, gérées, analysées et mises à la disposition des partenaires.

141. ICARDA a participé à la réunion du réseau-programme thématique d'Asie sur la gestion des parcours et la fixation des dunes de sable (RPT3), qui s'est tenue en Iran du 7 au 9 mai 2001.

142. ICARDA et le Bureau régional du PNUE pour l'Asie occidentale ont signé en août 2001 un accord sur la mise en œuvre d'un inventaire et d'une base de données régionales sur la gestion durable des ressources en eau en Asie occidentale, au titre du PASR pour l'Asie occidentale.

143. ICARDA est membre du Comité directeur du réseau-programme thématique pour la gestion des ressources en eau en Asie (RPT4), que dirige la République arabe syrienne, et il aide celle-ci à lancer le RPT4 en Asie. ICARDA a participé à la réunion de lancement d'un réseau-programme thématique régional (RPT3) sur les mesures visant à encourager l'utilisation rationnelle des parcours et le développement des cultures fourragères, au titre du PAR en Afrique.

144. En Asie occidentale et en Afrique du Nord, ICARDA a participé à deux manifestations liées à la Convention organisées en Mongolie (le troisième Forum Asie-Afrique sur la lutte contre la désertification et la quatrième réunion régionale des centres de liaison de la Convention). Il a également participé à la réunion pour la région arabe concernant l'élaboration et l'exécution des programmes d'action nationaux et sous-régionaux pour la lutte contre la désertification en Asie occidentale et en Afrique du Nord.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

145. Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE travaille actuellement à l'élaboration de principes directeurs sur la manière d'intégrer les problèmes mondiaux d'environnement, notamment la désertification, dans la coopération au service du développement. En collaboration avec la Direction de l'environnement de l'OCDE, le CAD s'emploie à déterminer les liens qui existent entre les changements climatiques et des priorités socioéconomiques essentielles telles que la lutte contre la dégradation des sols et la désertification. Le CAD s'applique également à améliorer les données statistiques communiquées sur l'aide apportée à la Convention.

Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS)

146. Conformément à son mandat institutionnel, l'OSS aide les pays de la région d'Afrique à surveiller la désertification, à évaluer les programmes d'action visant à lutter contre la désertification et à renforcer les mécanismes servant à diffuser des informations sur la désertification et la gestion viable des ressources naturelles.

147. En 2001, l'OSS a aidé à renforcer les capacités nationales de surveillance de la désertification, dans le cadre de son réseau d'observatoires pour la surveillance écologique à long terme (OSS/ROSELT) et de ses programmes d'images satellites pour la météorologie, l'agrométéorologie et la gestion de l'environnement dans la zone saharo-sahélienne (IMAGES). Toujours dans le cadre du programme ROSELT, l'Observatoire a aidé 12 observatoires pilotes

à harmoniser les protocoles et les mécanismes de mesure utilisés pour diffuser les informations recueillies. En 2001, le programme a créé un comité scientifique et technique, et des accords-cadres ont été signés avec plusieurs observatoires de la région.

148. Dans le domaine scientifique et technique, l'Observatoire a mené à bien les activités ci-après:

- Création d'un site Web pour le programme ROSELT;
- Élaboration d'une base de données sur les observatoires;
- Vérification et mise en forme des informations recueillies par l'Observatoire d'El Ommayyed (Égypte);
- Organisation de deux ateliers sur les méthodes de surveillance de la végétation.

149. Le programme IMAGES prévoit d'utiliser les images transmises par satellite pour la météorologie, l'agrométéorologie et la gestion de l'environnement dans la région saharo-sahélienne. Au titre de ce programme, l'Observatoire, agissant en collaboration avec le Maroc et la Tunisie et sous les auspices de la Communauté européenne, prépare un projet d'assistance technique au développement des applications opérationnelles. Ce projet a pour but de faciliter la prise de décisions sur des questions cruciales comme la sécurité alimentaire, la gestion des ressources naturelles et la surveillance de l'environnement.

150. L'Observatoire encourage les États qui en sont membres à coopérer à la gestion viable des ressources naturelles communes, en particulier dans le cadre du programme concernant le système aquifère du nord-ouest du Sahara, auquel participent l'Algérie, la Tunisie et la Libye. L'Observatoire s'applique également à promouvoir le programme relatif au Système d'information sur la désertification/Système d'information et de suivi de l'environnement sur Internet (SID/SISEI).

151. Conformément à la décision 11/COP.4, l'Observatoire, en collaboration avec le CILSS, a présenté au Comité de la science et de la technologie un rapport technique sur l'expérience opérationnelle de la surveillance et de l'évaluation des programmes d'action nationaux des pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes.

152. En application de la décision 11/COP.5, l'Observatoire a établi un programme pour la formation de formateurs, qui a été proposé aux centres de liaison ainsi qu'aux équipes chargées du suivi et de l'évaluation des programmes d'action.

Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)

153. La Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine participe activement à la mise en œuvre de la Convention dans le cadre de ses propres activités, au titre du PASR en Afrique de l'Ouest et au Tchad. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a établi un programme d'action comprenant huit éléments (lutte contre la désertification, préservation de la biodiversité, lutte contre l'érosion côtière, maîtrise de la pollution et amélioration des conditions de vie, gestion des écosystèmes internationaux, gestion

des ressources en eau, promotion des énergies renouvelables et renforcement des capacités). La Commission a participé, en collaboration avec la CEDEAO, le CILSS et le secrétariat de la Convention, à l'élaboration du programme d'action sous-régional. Elle a apporté son concours à la gestion des terres dans le cadre de fonds spéciaux affectés à des zones touchées.

154. Pour 2002, la Commission prévoit de financer l'organisation d'ateliers nationaux et de réunions d'experts et de ministres chargés de l'environnement. Elle a coopéré avec le CILSS et le secrétariat de la Convention à l'élaboration de projets internationaux visant à lutter contre la désertification dans les pays membres de la CEDEAO: le projet Beli (Mali, Burkina Faso, Niger), le projet Kantchari (Niger, Burkina Faso) et le projet Azawak (Mali, Niger).
